

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Gap Filler 1500 Part A (GB7, GB10)
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code du produit	Gap Filler 1500 (GB7, GB10)
Date de publication	le 07-janvier-2014
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Mastic liquide employé avec la partie B.
Utilisations déconseillées	Aucun(e)(s) connu(e)(s).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur	The Bergquist Company
Adresse:	18930 West 78th Street Chanhassen, MN. 55317
Appels de non urgence :	1-800-347-4572
Personne à contacter :	M-SDSadmin@BergquistCompany.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Urgence chimique	
Appeler CHEMTREC jour ou nuit	
À l'intérieur des États-Unis et le Canada :	1-800-424-9300
À l'extérieur des États-Unis et le Canada :	+1 703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Dangers spécifiques	Les températures élevées ou le travail mécanique peuvent générer des vapeurs et des émanations susceptibles d'être irritantes pour les yeux, les muqueuses et l'appareil respiratoire.
Symptômes principaux	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).

Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Conseils de prudence	
Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver soigneusement après manipulation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Informations supplémentaires de l'étiquette	This product is not hazardous according to Regulation (EC) No 1272/2008 as amended, therefore a hazard label does not apply.
2.3. Autres dangers	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact avec les yeux	Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Bouche de rinçage complètement. Obtenez l'attention médicale si n'importe quel malaise se produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Ce produit n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucuns connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun(e)(s).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour les secouristes	Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres sections Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart de matières incompatibles.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Mastic liquide employé avec la partie B.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	VME	10 mg/m3
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.	
Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standard de surveillance.	
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Non disponible.	
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Non disponible.	
Directives au sujet de l'exposition	Suivre les procédures standard de surveillance.	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Cloisonner les procédés, mettre en place une ventilation d'échappement locale ou utiliser d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées.
--	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité approuvées.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- Divers	En cas de risque de contact prolongé ou répété, le port d'une tenue de protection chimique est conseillé.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements contaminés et les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Sans objet.
pH	Sans objet.

Point de fusion/point de congélation	Sans objet.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Solubilités	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Sans objet.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
9.2. Autres informations	
Masse volumique apparente	Sans objet.
Masse volumique	2,70 (25 °C)
COV (% en poids)	Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e)(s).

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peu probable du fait de la forme du produit.
Inhalation	Les températures supérieures à l'ambiante ou l'action mécanique peuvent générer des poussières ou des émanations susceptibles d'être irritantes pour les muqueuses et les voies respiratoires.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Les températures supérieures à l'ambiante ou l'action mécanique peuvent générer des poussières ou des émanations susceptibles d'être irritantes pour les yeux.
Symptômes	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.
Corrosion/irritation cutanées	Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé.
Mutagénicité des cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité reproductrice	Non classé.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucuns connus.
Autres informations	Aucuns connus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	The product is not classified as environmentally hazardous.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucunes informations disponibles.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucunes informations disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Sans objet.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucuns connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
Code des déchets UE	07 02 17 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listée.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable.
Références	ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques) Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS) HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuse
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	Aucun(e)(s).
Informations de formation	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
Avis de non-responsabilité	Cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée pour the Bergquist Company, Thermal Products Division / TIM par un fournisseur tiers de services d'informations chimiques, réglementaires et de conformité de réputation internationale. Elle vous est fournie à titre d'information et de conseil si vous êtes exposé à ce produit. The Bergquist Company n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la complétude des données contenues dans la fiche. Les données de cette FDS ne s'appliquent à aucun autre produit et aucun autre procédé. Cette Fiche de Données de Sécurité ne peut être modifiée ou altérée de quelque façon que ce soit sans la connaissance et la permission expresses de The Bergquist Company.